Service des télécommunications

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): **- (1972)**

PDF erstellt am: **05.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

SERVICE DES DÉLÉGATIONS

En 1972, le Service des délégations a traité environ 350 offres de services écrites.

En liaison avec l'Institut Henry-Dunant, il a organisé quatre cours d'introduction, d'une durée de plusieurs jours chacun, qui se sont déroulés au Centre de rencontres de Cartigny (Genève): 108 candidats-délégués y ont participé, dont 39 appartenant au « Groupe pour les missions internationales » (GMI), dirigé à Berne par M. René de Watteville. Quatre autres cours, axé plus spécialement sur les activités du CICR dans le sous-continent asiatique, ainsi qu'un séminaire sur l'Indochine, ont également eu lieu: 32 et 14 personnes y ont respectivement participé.

Ces cours visent à familiariser les délégués avec l'organisation du CICR, le caractère des missions qu'ils pourraient être amenés à entreprendre ainsi qu'à leur fournir des informations générales sur les Conventions de Genève et leur application pratique.

L'attitude des délégués au cours de ces séminaires, l'intérêt qu'ils portent aux problèmes exposés ainsi que les entretiens qu'ils devront systématiquement avoir avec les cadres du CICR permettent d'assurer une sélection qui devra être confirmée pendant le premier semestre de mission sur le terrain.

L'année 1972 a vu le départ sur le terrain de 67 délégués ainsi préparés (dont 4 médecins), de 26 délégués ayant déjà effectué une ou plusieurs missions (dont 7 médecins) et de 18 membres du GMI (dont 15 médecins).

SERVICE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

En mars 1971, le CICR et la Ligue avaient envoyé conjointement à toutes les Sociétés nationales une note d'information concernant les radiocommunications de la Croix-Rouge et visant à établir un réseau d'urgence sur le plan national et international. A la fin de 1972, les Sociétés nationales des 25 pays suivants avaient obtenu un indicatif radio avec l'autorisation d'utiliser les fréquences du CICR en cas de besoin: Bangladesh, Bolivie, Costa Rica, Equateur, Espagne, Guatemala, Honduras, Inde, Israël, Jordanie, République khmère, Laos, Liban, Nicaragua, Pakistan, Panama, Pays-Bas,

Philippines, El Salvador, Syrie, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Uruguay, Venezuela et République arabe du Yémen.

Huit Sociétés nationales ont en outre informé le CICR de l'établissement de leur propre réseau interne de radiocommunications, soit : République fédérale d'Allemagne, Autriche, Espagne, Grande-Bretagne, Iran, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas et Philippines.

Enfin, le CICR a installé un émetteur/récepteur au siège central des Sociétés nationales des 7 pays suivants : Costa Rica, Honduras, Guatemala, Nicaragua, Panama, El Salvador et Venezuela.

En février 1972, l'Office fédéral de l'Air a donné son accord pour l'utilisation par le CICR du réseau du service fixe des télécommunications aéronautiques. Ce service a pour tâche l'acheminement de messages concernant le mouvement des aéronefs, la transmission des plans de vol, les informations de chargement et celles concernant les recherches ou les secours.

Un accord a également été conclu avec le service du personnel de la Swissair, qui s'est engagé à mettre à la disposition du CICR des anciens radio-navigateurs.

Station principale à Genève (HBC-88): Le Service des télécommunications compte deux stations principales à Genève. La première comprend deux émetteurs-récepteurs du type radio-amateur. La seconde est équipée avec du matériel commercial prévu pour être en service vingt-quatre heures sur vingt-quatre, ainsi que par un émetteur-récepteur RF-201/102, d'une puissance de 1 kilowatt et à 100% automatique. Les messages peuvent être transmis, soit en télégraphie ou en téléphonie, soit en radiotélétypie, sur toutes les fréquences entre 2 et 30 mégacycles.

En 1972, la station principale à Genève a subi les modifications suivantes :

— Installation d'une nouvelle antenne directionnelle, vers l'Extrême- et le Moyen-Orient, améliorant ainsi les conditions de trafic avec Dacca, Islamabad, Amman et Beyrouth.

— Installation de deux stations Redifon entre le bureau du télex et la station radio pour l'échange des messages en radiotélétypie entre ces deux services.

En ce qui concerne le transfert de la station radio du siège du CICR à Genève, à Versoix [1], les plans du bâtiment et de l'installation technique ont été établis.

En 1972, le CICR a en outre maintenu ou installé des stations radio dans les zones suivantes :

Extrême-Orient: Le nombre des télégrammes échangés dans le cadre du réseau radio installé dans le sous-continent asiatique s'est élevé à 18 700 environ, représentant plus d'un million de mots. Rappelons qu'à la suite du conflit dans le sous-continent, en décembre 1971, le CICR a installé des stations radio à Islamabad, New-Delhi et Dacca ainsi qu'un réseau interne au Bangladesh.

Au début de 1972, le CICR a également installé une station radio au siège de sa délégation à Phnom-Penh.

Moyen-Orient: Les liaisons radio entre Amman, Beyrouth et Damas, de même qu'entre Amman et Genève ont continué à fonctionner normalement.

Le contact radio avec la République arabe du Yémen, en revanche, a cessé, le CICR ayant fermé sa délégation à Sanaa au début de 1972.

Amérique latine: La liaison radio avec la délégation du CICR à Caracas a également été maintenue.

Au total, le nombre des télégrammes échangés entre la station HBC-88 du CICR et le terrain s'est élevé, en 1972, à 24 457 radiogrammes, représentant environ 1 291 110 mots.

---

[1] Cf. Rapport d'activité 1971 p. 71.